



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

AFP

Question écrite n° 58695

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le budget de l'Agence France-Presse (AFP) pour 2001. Il note que le vote du budget de l'AFP pour l'exercice 2001 a déjà été repoussé plusieurs fois de suite en raison de « problèmes de cadrage financier et stratégique », pour reprendre les termes de son président, M. Eveno. Il note en outre que le prochain conseil d'administration qui devra se prononcer sur ce budget se réunit le 7 mars 2001. Il relève que la passation en provisions pour risque et charges de la somme de 150 millions de francs dans le cadre de l'exercice 2000 crée un besoin de financement non résolu à ce jour. Il relève que M. Eveno justifie une partie de ce besoin par des créations d'emploi et un nécessaire redéploiement des métiers de l'AFP. Voilà pourquoi il lui demande quel effort financier elle estime pouvoir accomplir en faveur du développement et de la compétitivité de l'AFP, afin de résoudre le problème posé par le vote du budget pour 2001.

Texte de la réponse

Le statut législatif de l'Agence France-Presse, élaboré en 1957 a eu pour objet de garantir l'indépendance de l'agence et son rayonnement international, d'assurer la couverture des événements mondiaux avec le souci permanent de fournir à ses clients des informations de qualité et objectives. Plus de quarante ans plus tard, ces objectifs sont plus que jamais d'actualité. C'est par fidélité à ces valeurs et à ses missions fondatrices que l'agence doit développer une stratégie de développement prenant en compte les profondes mutations technologiques qui affectent le marché mondial de l'information et la concurrence particulièrement forte de la part des autres agences de presse. L'Etat entend apporter tout son soutien à la direction de l'agence dans la préparation et la conduite des évolutions nécessaires. Le conseil d'administration a adopté début mars le budget 2001 de l'agence, qui s'élève à 1,621 milliard de francs et qui est en équilibre, conformément aux dispositions de la loi du 10 janvier 1957 qui fixe le statut de l'AFP. La loi de finances initiale 2001 avait prévu une augmentation de 0,9 % des abonnements de l'Etat (613 MF). A la suite du conseil d'administration du 7 mars 2001, l'augmentation de ces abonnements a été alignée sur celle appliquée à la presse (2 %). Après intervention d'une loi de finances rectificative, les abonnements 2001 représenteront donc 619,743 MF. Il est prévu, par ailleurs, que l'agence bénéficie d'un nouveau prêt participatif de 100 MF en 2001.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58695

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1305

Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3521